

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1100 30 avril 2014

SOMMAIRE

Abalon S.A	Relais des Caves S.à r.l	52758
Aldrin Asset Invest S.A 52766	Résidences Lorraines S.A	52757
AMLU-MJ S.C.I	RG Investments S.à r.l	52757
Apollo 11 S.à r.l52792	Riteco Capital A.G	5276 0
ArcStore S.A 52754	Romania Invest Corp S.A	5279 8
AriNord Food Industry Handling and Dis-	Romano S.A	5275 4
tribution, s.à r.l 52754	Royal Rest	52756
Atlantis International Holdings S.à r.l 52754	Royal Rest	52757
Canepa Holdings52775	Sardil Finance S.A	52755
Crescent Mezzanine Partners VIB (Luxem-	Seaflag S.A	5275 8
bourg) S.à r.l	Seaflag S.A	52756
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	Sebas S.A.	52755
52760	Shinkin Investments S.à r.l	52755
Five Arrows Mezzanine Debt Holder 52785	Slate Investments S.à r.l	52756
Influence Europe S.A	Société Nationale des Chemins de Fer Lu-	
Lemon Green S.A52788	xembourgeois	52756
Margutta Lux S.à r.l 52800	SPS Payment Services, Luxembourg	
Peters Farben S.à r.l52796	Branch	52757
Portunato Marine Services S.A 52758	Suomi Power Networks Luxembourg S.à	
Portunato Marine Services S.A 52756	r.l	5275 5
Prize Holdings 4 S.à r.l		



ArcStore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 9, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 80.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCSTORE S.A.

Référence de publication: 2014034417/10.

(140039033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

AriNord Food Industry Handling and Distribution, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 145, boulevard Charles Simonis.

R.C.S. Luxembourg B 64.941.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034418/10.

(140039275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Atlantis International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034420/10.

(140039058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Abalon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034422/10.

(140039838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Romano S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.205.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 3 mars 2014

L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateurs Madame Beatriz Garcia et Madame Colette Wohl, toutes demeurant au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014034275/14.

(140038550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.



Sardil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.692.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 janvier 2014.

Conformément à l'article 51, alinéa 6 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Edgard VERMEERSCH, né le 02/12/1976 à Gent en Belgique, Adresse, 1, Rue Goethe, L-1637 LUXEMBOURG, au titre d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Marie LEGRENDRE, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société

SARDIL FINANCE S.A.

Référence de publication: 2014034303/15.

(140038602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Sebas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.141.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 février 2014.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

SEBAS S.A.

Référence de publication: 2014034304/16.

(140038862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Suomi Power Networks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Suomi Power Networks Luxembourg S.à r.l.

G.B.A.D. Cousin / J. Mudde

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014034298/13.

(140038514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Shinkin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034289/10.

(140038234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.



Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

«...Le Conseil d'Administration est informé par courrier du 21 mai 2012 de la démission de M. François JAEGER en tant que Directeur auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois et ceci à compter du 1 ^{er} septembre 2012.

Le Conseil d'Administration est informé par courrier du 26 mars 2013 de la démission de M. Jean-Marie FRANZISKUS en tant que Directeur auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois et ceci à compter du 1 ^{er} juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Les déclarants

Référence de publication: 2014034291/16.

(140038739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Slate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034290/10.

(140038236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Seaflag S.A., Société Anonyme, (anc. Portunato Marine Services S.A.).

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.286.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 février 2014 que:

Madame Valérie Wesquy, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France) avec adresse professionnelle 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est nommée en remplacement de Monsieur Michele Canepa, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034288/13.

(140038813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Royal Rest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R.C.S. Luxembourg B 178.192.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société du 24 février 2014

Les deux associées abordent leur ordre de jour et décident les résolutions suivantes:

- 1. Démission de Monsieur DA SILVA Mario de son poste de gérant technique
- 2. Nomination de Monsieur ARAMA Michel, né le 24.04.1961 à Meknes (Maroc), demeurant à 3 rue de bonnevoie, L-5950 Itzig, au poste de gérant administratif avec pouvoir de signature individuelle

Luxembourg, le 24 février 2014.

La société ROYAL REST Sàrl.

Signature

Référence de publication: 2014034285/15.

(140038423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.



Royal Rest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R.C.S. Luxembourg B 178.192.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 3 mars 2014

L'associé majoritaire décide de prendre les résolutions suivantes:

1. Nomination de Monsieur SPINOSA Maurizio, né le 24/02/1978 à Putignano (Italie), demeurant à 29 rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg au poste de gérant technique de la société.

Le gérant technique ne peut engager la société que par la signature conjointe du gérant administratif Michel ARAMA.

- 2. Annulation du pouvoir de signature unique du gérant administratif Michel ARAMA et attribution au gérant administratif d'un pouvoir de signature conjointe avec le gérant technique.
- 3. Nomination de la société FIDUFISC SA., avec siège social à 9A, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B73560, aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

La société ROYAL REST S.A.

Signature

Référence de publication: 2014034286/19.

(140038740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Résidences Lorraines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.997.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034279/10.

(140037996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

RG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.730.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Stéphane Hépineuze

Mandataire

Référence de publication: 2014034280/12.

(140038180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

SPS Payment Services, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 175.512.

Les comptes annuels de la société mère Specialist Payment Services Limited au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Succursale

Le Gérant

Référence de publication: 2014034293/12.

(140038320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.



Relais des Caves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 55.602.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014034273/12.

(140038175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Prize Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 114.189,46.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 150.483.

Le bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014034268/12.

(140038060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Seaflag S.A., Société Anonyme, (anc. Portunato Marine Services S.A.).

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.286.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue en date du 27 janvier 2014 que:

Monsieur Massimo LONGONI, actuel administrateur, a été nommé Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034287/11.

(140038639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Crescent Mezzanine Partners VIB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.808.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175794, having its registered address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the undersigned notary to state that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company "Crescent Mezzanine Partners VIB (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175808, incorporated



by deed of the undersigned notary, on 24 January 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1109 of 10 May 2013.

The agenda is worded as follows:

- 1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from the Euro to the British Pound.
- 2. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the conversion of the currency of the share capital of the Company.
 - 3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to cancel the nominal value of the existing shares.

The Sole Shareholder decides to convert the currency of the share capital of the Company from the Euro to the GBP, at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at 20 December 2013 (i.e. EUR 1 = GBP 0.83480).

Second resolution

In order to reflect the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The Company's capital is set at twelve thousand five hundred twenty-two British Pounds (GBP 12,522.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares with no nominal value, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175794, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Crescent Mezzanine Partners VIB (Luxembourg) S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175808, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 10 mai 2013.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro à la Livre Sterling.
- 2. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de la conversion de la devise du capital social de la Société.
 - 3. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro au GBP, au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne applicable au 20 décembre 2013 (soit EUR 1 = GBP 0,83480).

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article l'article 6, alinéa 1 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 12.522,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027136/97.

(140033281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Riteco Capital A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 156.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034281/10.

(140038618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) AEA Investors Fund V LP, a limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-48167,

being the holder of five hundred and ninety-two thousand, nine hundred and seventy-two (592,972) class A ordinary shares.

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,



2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5127331,

being the holder of nine thousand, eight hundred and ninety-one (9,891) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5186585,

being the holder of three thousand, two hundred and ninety-five (3,295) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of Delaware under number 5015544,

being the holder of twenty thousand, three hundred and seventy-nine (20,379) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015541,

being the holder of eight thousand and fifteen (8,015) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under MC-52184,

being the holder of one hundred and twenty-three thousand, four hundred and twenty-four (123,424) class A ordinary shares.

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 68138,

being the holder of eighteen thousand, seven hundred and forty (18,740) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 3 February 2014,

8) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of one million, four hundred and seven thousand, five hundred (1,407,500) class C preference shares, here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, registered with the Ministry of Governmental Services of Ontario under number 002348614,

being the holder of seven hundred and fifty-seven thousand, nine hundred and seventy-six (757,976) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,

10) Mr. Cletus von Pichler, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany,

being the holder of two thousand, eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

being the holder of five thousand, six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 31 January 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 83756,

being the holder of twenty-four thousand, eight hundred and twenty-seven (24,827) class A ordinary shares and two hundred fifty-four thousand, two hundred and eighty-five (254,285) class B ordinary shares,



here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 3 February 2014, The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty two thousand, two hundred and ninety seven United States Dollars and four cents (USD\$32,297.04), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 December 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, of 23 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

- 1) To issue, with an aggregate share premium of three thousand one hundred and fifty six United States Dollars and eighty four cents (USD\$3,156.84) three hundred and sixteen (316) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;
- 2) Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at thirty two thousand three hundred United States Dollars and twenty cents (USD \$32,300.20), represented by three million two hundred and thirty thousand and twenty (3,230,020) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, which is divided into:
- (i) one million five hundred and forty one thousand and ninety five (1,541,095) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- (ii) two hundred and eighty one thousand, four hundred and twenty five (281,425) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- (iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the "Class C Preference Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up."
 - 3) Miscellaneous.

Then, the shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue, with an aggregate share premium of three thousand one hundred and fifty six United States Dollars and eighty four cents (USD\$3,156.84), three hundred and sixteen (316) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon.

The proof of the existence and the value of the above-mentioned equity contribution has been confirmed by a copy of a blocking certificate showing the receipt of three thousand, one hundred and sixty United States Dollars (USD\$ 3,160) on a bank account of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,518,610, refrain:, 0 against: 1,365 abstaining: 20,804;
- Class B ordinary shares in favor: 45,688, refrain: 0, against: 8,190, abstaining: 227,547; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:



" Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at thirty-two thousand three hundred United States Dollars and twenty cents (USD \$32,300.20), represented by three million two hundred and thirty thousand and twenty (3,230,020) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, which is divided into:
- (i) one million five hundred and forty one thousand and ninety five (1,541,095) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- (ii) two hundred and eighty one thousand, four hundred and twenty five (281,425) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- (iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the "Class C Preference Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up."

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,518,610, refrain:, 0 against: 1,365 abstaining: 21,120;
- Class B ordinary shares in favor: 45,688, refrain: 0, against: 8,190, abstaining: 227,547; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour de février.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) AEA Investors Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des lles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-48167,

détentrice de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (592.972) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5127331,

détentrice de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (9.891) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5186585,

détentrice de trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (3.295) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015544,

détentrice de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf (20.379) parts sociales ordinaires de catégorie A, ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,



5) AEA Investors participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015541,

détentrice de huit mille quinze (8.015) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-52184,

détentrice de cent vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre (123.424) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 68138,

détenteur de dix-huit mille sept cent quarante (18.740) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 3 février 2014,

8) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détentrice d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario, sous le numéro 002348614,

détentrice de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A.

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,

10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant au Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne,

détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA.

détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 31 janvier 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 83756,

détentrice de vingt-quatre mille huit cent vingt-sept (24.827) parts sociales ordinaires de catégorie A et deux cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq (254.285) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 3 février 2014,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept Dollars US et quatre cents (USD\$32.297,04), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, du 23 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:



Ordre du jour

- 1) Emission, avec une prime d'émission de trois mille cent cinquante-six Dollars US et quatre-vingt-quatre cents (USD \$3.156,84), de trois cent seize (316) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et acceptation du paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;
 - 2) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

- 5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cents Dollars US et vingt cents (USD\$32.300,20), représenté par trois millions deux cent trente mille vingt (3.230.020) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisés en:
- (i) un million cinq cent quarante et un mille quatre-vingt-quinze (1.541.095) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- (ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées:
- (iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»
 - 3) Divers.

Sur quoi, les associés requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre, avec une prime d'émission de trois mille cent cinquante-six Dollars US et quatre-vingt-quatre cents (USD\$3.156,84), trois cent seize (316) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et d'accepter le paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution au capital social et à la prime d'émission précitée a été rapportée par une copie du certificat de blocage mentionnant la réception de trois mille cent soixante Dollars US (USD \$3.160) sur un compte bancaire au nom de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.518.610, vote blanc: 0, contre: 1.365, abstenues: 20.804;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 45.688, vote blanc: 0, contre: 8.190, abstenues: 227.547; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenues: 0.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

- 5.1. Le capital social est fixé trente-deux mille trois cents Dollars US et vingt cents (USD\$32.300,20), représenté par trois millions deux cent trente mille vingt (3.230.020) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisé en:
- (i) un million cinq cent quarante et un mille quatre-vingt-quinze (1.541.095) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- (ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- (iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»
 - parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.518.610, vote blanc: 0, contre: 1.365, abstenues: 21.120;



- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 45.688, vote blanc: 0, contre: 8.190, abstenues: 227.547; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenues: 0.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2014. Relation: EAC/2014/1948. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2014027178/302.

(140032416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Aldrin Asset Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 184.687.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of February

Before Maître Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

ALDRIN CAPITAL SA, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) is currently pending

here represented by Mr. Jérome BACH, avocat à la cour, residing professionally at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 5 th of January 2014, himself represented by Mrs Laura MAIS, private employee, residing professionally at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 6 February 2014, both proxies, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company (société anonyme) (the "Company") which it declared to establish.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the company name "ALDRIN ASSET INVEST S.A." which will be governed by the present Articles of Incorporation (the "Articles") as well as by the respective laws of Luxembourg and particularly by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, is authorized to change the address of the Company within the municipality of the Company's registered office. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.2 In the event that the Board of Directors or the sole Director, as the case may be, should determine that political, economic or social events of an exceptional nature will occur or are imminent that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.
 - 2.3 The Company may maintain subsidiaries and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.



3. Object.

- 3.1 The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.
- 3.2 The Company can, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including but not limited to the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.
- 3.3 The Company can also create, acquire, develop, sell, exchange or take an interest in any other manner in all patents, trademarks and any other intangible and intellectual property rights, without limitation, as well as in any other rights attaching or connected thereto.
- 3.4 The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest that belong to the same group or connected in any manner.
- 3.5 The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.
- 3.6 The Company can carry out all industrial, commercial, financial, movable property or real estate transactions directly or indirectly associated with, in whole or in part, the foregoing sectors without however engaging in a regulated activity.
- 3.7 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.
 - **4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31).

6. Form of the Shares.

- 6.1 The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.
 - 6.2 The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.
- **7. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of Capital.

- 8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or Bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

10. Board of Directors.

10.1 If there is more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors, consisting of at least three (3) members, who need not be shareholders. If the Company is established by one (1) shareholder or if at a general shareholders meeting the Company has a single shareholder, the Board of Directors can be limited to one (1) Director until the following annual general shareholders meeting.



- 10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are eligible for reappointment. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They shall remain in such capacity until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.
- 10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

- 11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In the event that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 11.3 The Board of Directors can validly meet and take decisions only if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has a casting vote.
- 11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, in which case such Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board or any Director present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Directors.
- 12. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the sole Director, as the case may be.

13. Delegation of Powers.

- 13.1 The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, may delegate its powers to conduct the day-to-day management and affairs of the Company and the representation of the Company for such day-to-day management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders.
- 13.2 The Board of Directors may also confer special powers and special mandates to any person, who need not be Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **14. Representation of the Company.** The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole Director, if there is a single Director, or the joint signature of any two (2) of the members of the Board of Directors, if there is more than one (1) Director, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

15. Statutory Auditor.

- 15.1 The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, who shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration, and functions. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In the event that the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.
 - 15.2 The statutory auditors are eligible for re-appointment.

Chapter V. - General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.



- 16.2 In the event that the Company has a sole shareholder, such shareholder will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.
- 16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 16.4 The general meeting shall elect officers comprising a chairman, a secretary, and a scrutineer, who need not be shareholders or Directors of the Company.
- 16.5 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 16.6 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Company's Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendment to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the shareholders present of represented.
- 16.7 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- 16.8 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that asks to execute such minutes.
- 16.9 In the case of a sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.
- 17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is to be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of May, at 10 a.m. If this date is a holiday in Luxembourg, the annual general meeting will take place on the next business day.
- **18. Other General Meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting must be convened at the request of the shareholders which together represent one-tenth of the capital of the Company.
- **19. Votes.** Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year.

- 20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 20.2 The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors, who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of Profits.

- 21.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one-tenth of the capital of the Company.
- 21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- 21.3 The Board of Directors or the sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.



Transitory Provisions

- 1) By way of exception to Article 20.1 of these Articles, the first financial year shall begin today and end on December 31 st , 2014.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2015.

Subscription and Payment

All 1000 (one thousand) shares, representing the entirety of the Company's share capital have been entirely subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	Percentage of share
			capital
ALDRIN CAPITAL SA	1000	FUR 31.000	100%

All of these shares have been twenty five point eighty per cent (25.80%) paid up in cash, so that the sum of eight thousands euros (EUR 8,000) is as of now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to the availability of that sum.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The notary has estimated the costs, expenses, fees and charges, in any form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about 1,200.-EUR.

First Resolutions of the Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The number of Directors is set at one (1), and the following individual has/have been elected Director for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

Mr Jérôme GARNACHE CREUILLOT, born in Besançon on September 5 th ,1969, residing at 10, Avenue Rey de Foresta F-95160 Montmorency.

3. Has been appointed as Statutory Auditor:

FIFEC SA, Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable, having its registered office at L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon, registered with the Luxembourg commerce and Company Register under the number B 89340, its mandate expiring on the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de février

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à 3, rue Nicolas Welter Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALDRIN CAPITAL SA, une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et dont l'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Monsieur Jérôme BACH, avocat à la cour, demeurant professionnellement à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 5 février 2014, lui-même représenté par Madame Laura MAIS, employée privée, demeurant professionnellement à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 6 février 2014, lesquelles procurations, paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.



Lequel comparant, agissant en tant qu'unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant de dresser le présent acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALDRIN ASSET INVEST S.A." régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration où l'Administrateur unique, en cas de nomination d'un seul Administrateur, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des actionnaires délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts.
- 2.2 Si le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.
 - 2.3 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.
- 3.2 La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.
- 3.3 La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.
- 3.4 La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.
- 3.5 La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sousjacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.
- 3.6 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.
- 3.7 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31).



6. Nature des actions.

- 6.1 Les actions peuvent être crées en certificats indiquant une ou plusieurs actions, déterminé par l'actionnaire.
- 6.2 Les actions sont en forme nominative ou porteur, déterminé par l'actionnaire.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes

10. Conseil d'Administration.

- 10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.
- 10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.
- 10.3 En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 11.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou un autre membre du Conseil d'Administration. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.



12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique.

13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.
- 13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- 14. Représentation de la société. La Société sera engagée en toutes circonstances en cas d'Administrateur unique par la signature individuelle de cet Administrateur, en cas de pluralité d'Administrateurs par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

15. Commissaire aux Comptes.

- 15.1 Un ou plusieurs commissaires aux comptes sont nommés par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires aux comptes élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.
 - 15.2 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

- 16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
 - 16.2 Lorsque la Société comporte un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.
- 16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 16.4 L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou Administrateurs de la Société.
- 16.5 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions votées, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 16.6 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une quelconque disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.
- 16.7 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- 16.8 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès-verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.
- 16.9 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.
- 17. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 10 heures. Si la date de l'assemblée s'avérait être un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.
- 18. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.



19. Votes. Chaque action donne droit à une (1) voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

- 20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- 20.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un (1) mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

- 21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. - Loi Applicable

23. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Par dérogation à l'article 20.1 des présents Statuts, la première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2014.
 - 2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Toutes les mille (1000) actions représentant l'intégralité du capital de la Société ont été entièrement souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	Pourcentage du capital
			social
ALDRIN CAPITAL SA	1000	EUR 31.000	100%

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq virgule quatre-vingt pourcent (25,80%) par des versements en numéraire de sorte que la somme de huit mille Euros (8.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 1.200,-EUR.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



- 2. Le nombre d'Administrateurs est fixé à un (1) et est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:
- M. Jérôme GARNACHE CREUILLOT, prénommé, né le 5 septembre 1969, à Besançon demeurant à 10, Avenue Rey de Foresta, F-95160 Montmorency (France).
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes FIFEC SA, Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable, établie et ayant son siège à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B89340 pour une durée maximale de six (6) ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire du comparant pré mentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MAIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 Février 2014. Relation: LAC/2014/6586. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027624/491.

(140033544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Canepa Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 184.680.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Canepa International, S.à r.l., SPF, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308, Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.803, having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-),

here represented by Me Victorien Hémery, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 December 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) in the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Canepa Holdings (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") and the law of 11 May 2007 relating to the creation of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (the "SPF Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets as defined in the SPF Law, excluding any commercial activity.
- 2.2 The Company is only authorised to hold a participating interest in an entity if it does not involve itself in the management of such company.



- 2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.5 The Company may carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment of these purposes remaining always, however, within the limits established by the SPF Law.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. In addition, the shares may only be transferred to eligible investors as defined in the SPF Law.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital, and subject to such new shareholders being eligible investors as determined in the SPF Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.



C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
 - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

- 15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.
- 15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.



Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers including at least a class A manager and a class B manager.
- 17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by a class A manager and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by a class A manager and a class B manager.
- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

- 20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.



20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and the SPF Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Canepa International, S.à r.l., SPF, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.



Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

- 1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2)
- 2. The following person is appointed for an unlimited duration with immediate effect as class A manager of the Company:

Seren S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 110.588.

- 3. The following person is appointed for an unlimited duration with immediate effect as class B manager of the Company: Mr Francisco Felix Rodriguez, born on October 10, 1973 in Spain, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4. The address of the Company's registered office is set at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Canepa International, S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée constituée et une société de gestion de patrimoine familial et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308, Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.803, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000),

dûment représentée par Me Victorien Hémery, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société de gestion de patrimoine familial dans la forme d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er. Nom - Forme. Il existe une société de gestion de patrimoine familial dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Canepa Holdings (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la "Loi SPF") ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a uniquement pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.
- 2.2 La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.
- 2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



- 2.4 La Société peut, excepté par voie d'appel publique à l'épargne, lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.5 La Société peut exercer toute activité qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets, tout en respectant à tout moment les limites établies par la Loi SPF.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. En outre, les parts sociales ne peuvent être transférées qu'à des investisseurs éligibles au sens de la Loi SPF.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social et sous réserve que ce nouvel associés soit un investisseur éligible au sens de la Loi SPF. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.



C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.



Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 17.4 garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.
- 17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par le président, le cas échéant, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B.
- 18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.



- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites par Canepa International S.à r.l., SPF, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).
- 2. La personne suivante a été nommée gérant de classe A de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat:

Seren S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.588.

- 3. La personne suivante a été nommée gérant de classe B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat: Monsieur Francisco Felix Rodriguez, né le 10 octobre 1973 en Espagne, résidant professionnellement à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4. L'adresse du siège social de la Société est établie au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, WERSANDT.

Enregistré à Diekirch, le 07 janvier 2014. Relation: DIE/2014/173. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027675/542.

(140033483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Five Arrows Mezzanine Debt Holder, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.778.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Five Arrows Mezzanine Debt Holder", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 114778, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 2 nd March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 994 of the 20 th of May 2006.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Monique GOERES, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1. Dissolution to proceed with the Company's liquidation;
- 2. Appointment of one Liquidator and specification of his powers;



- 3. Discharge to the directors and to the statutory auditor until the date of the present meeting.
- 4. Miscellaneous.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to appoint the limited liability company "Merlis S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 111320, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.



After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, "Five Arrows Mezzanine Debt Holder", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114778, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 994 du 20 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mettre en liquidation;
- 2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
- 4. Divers.
- B) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- C) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.



L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56919. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014027217/153.

(140033058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Lemon Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 92.130.

On the tenth day of December in the year two thousand and thirteen,

before Maître Francis Kesseler, notary resident in Esch-sur-Alzette (Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting of LEMON GREEN S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, and registered on the Trade and Companies Register of Luxembourg under Section B number 92,130, originally incorporated as "Tekton S. à r. L.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 7 March 2003, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 363 dated 3 April 2003, page 17,416, which articles of association have been amended for the first time pursuant to a deed recorded by the notary Maître André Schwachtgen, on 13 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n. 1,273, of 1 December 2003, page 61,075, and for the second and last time, pursuant to a deed recorded by the notary Maître Jean-Paul Hencks on 8 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n. 2,664, of 21 November 2007, page 127,854, having a share capital of thirty-two thousand Eur. (32,000 Eur.).

The meeting elects as President Ms. Angiola Armellini, adviser, born in Rome, Italy, on 12 May 1958, residing at Via Banco di Santo Spirito 12, 00186, Rome (Italy);

The chairman appoints as secretary Ms. Alba Torrese, attorney at law, residing at Via Gramsci 34, 00187 Rome (Italy); The meeting elects as scrutineer Ms. Angiola Armellini.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

- I. The sole shareholder present or represented and the totality of shares held by her are shown on an attendance list signed by the sole shareholder or her proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list that all the thirty-two (32) bearer-shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. The sole shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting.
 - III. The agenda of the meeting is the following:



- 1. Transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy and incorporation of the Company as a corporation in Italy, without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity in Italy of the Luxembourg company, all this in conformity with Luxembourg law;
 - 2. Resignation of the current directors and appointment of the new director or directors;
 - 3. Resignation of the current auditor and appointment of the new auditor or auditors, as required by Italian Law;
 - 4. Discharge to the current directors and auditor,
 - 5. Delegation of powers;
 - 6. Miscellaneous.

Report:

The Chairman of the general meeting declares that the Company intends to transfer its statutory registered office and effective management to Italy.

The purpose of this general shareholders' meeting is to approve the transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, and more specifically to Viale Luca Gaurico 9/11 00143 Rome (Italy), with effect on 11 December 2013 at 00:00 o'clock.

It is furthermore necessary to replace the articles and memorandum of association of the Company by the articles of association under the laws of Italy.

The general shareholders' meeting, composed of the sole shareholder, having considered itself properly constituted, approves the report given by the Chairman and, after having noted that the company has not issued any bonds and after having the different items on the agenda, has taken the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting decides unanimously to transfer the statutory registered office, the principal place of business, the central administration and the effective headquarters of the Company from Luxembourg to Italy, and more specifically to Viale Luca Gaurico 9/11 00143 Rome (Italy) with effect on 11 December 2013 at 00:00 o'clock and as a consequence for the Company to adopt the Italian nationality and to be subject to Italian law. This change of nationality having not as effect a change of the legal entity of the Company that stay unchanged more specifically on the legal and on the financial point of view (Società per azioni), so that as a consequence without a change of the legal entity and this without a liquidation of the Luxembourg company, the nationality of the Company is changed from the Luxembourg to Italian nationality.

The procedure for the deregistration of the Company will be effected at the Register of Companies of Luxembourg as soon as a statement attesting registration with the Commercial Register of Rome (Italy) is received.

The meeting further authorises Mr. Jean Faber, on his sole signature, to present the fiscal declarations and to do all that is necessary to deregister the Company from public registers and to this end to make any declaration, sign any deed and/or record and represent the Company also before public authorities and in general to do all that is necessary or simply expedient in order to execute this mandate.

Second resolution

The general shareholders' meeting decides to accept the resignation of the current members of the board of directors. The following directors will resign:

- Jean Faber
- Lionel Capiaux
- Jeanne Piek

The general shareholders' meeting decides to appoint as sole director, in conformity with the applicable Italian law, Mr. Luca Costa, born in Rome on 27 October 1968, resident in Rome, via Aristide Busi n. 9, 00152 (tel. +39 06 538973, e-mail mail@lucacosta.it).

The general shareholders' meeting decides to confer all powers on the sole director designated in the present resolution, acting individually, and with full power of substitution,

- to amend the articles and memorandum of association and the deed transferring the registered office in any way that may be required by the competent Italian authorities for the purpose of domesticating the Company as a società per azioni under the laws of Italy;
 - to permit the filing of the certificates of incorporation and of domestication with the competent Italian authorities.

Third resolution

The general shareholders' meeting decides to accept the resignation of the current auditor Revilux S.A..

The general meeting resolves to appoint as auditor, in conformity with Italian law, Ms. Mara Passeggeri, born in Rome on 30 January 1958, resident in 132, Viale Mazzini, 00195 Rome (Italy) (e-mail: mara.passeggeri@gmail.it).



Fourth resolution

The general shareholders' meeting decides to grant a special power to Ms. Alba Torrese acting individually, and with full power of substitution:

- to amend the articles and memorandum of association and the deed transferring the registered office in any way that may be required by the competent Italian authorities for the purpose of domesticating the Company as a limited corporation under the laws of Italy;
 - to permit the filing of the certificates of incorporation and of domestication with the competent Italian authorities.

Declaration pro fisco

The general shareholders' meeting decides that the transfer of the registered office and the consequent change of nationality will have no effect on the legal personality of the Company that continues without any liquidation in Italy.

Closing of the meeting

There being no other business on the agenda and no person asking to speak, the Chairman closed the meeting.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the Company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of two thousand two hundred euro (EUR 2,000.-).

IN WITNESS WHEREOF, done and adopted in Luxembourg, on the date at the head of this document.

This record having been read aloud and explained to the persons appearing, all known to the recording notary by surnames, usual forenames, nationalities and domiciles, the persons appearing signed the deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

a eu lieu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Lemon Green S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 92.130, déjà constituée comme «Tekton S. à R. L.», une société à responsabilité limitée, en vertu d'un acte de Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, le 7 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 363 daté du 3 avril 2003, page 17.416, dont les statuts ont été amendés pour la première fois en vertu d'un acte de Maître André Schwachtgen, le 13 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.273, du 1 décembre 2003, page 61.075, et pour la dernière fois, en vertu d'un acte enregistré par le notaire Maître Jean-Paul Hencks le 8 octobre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n. 2.664, de 21 novembre 2007, page 127.854, au capital social de trente-deux mille Eur. (32.000 Eur.).

L'assemblée élit comme président Mme Angiola Armellini, consultante, née à Rome, Italie, on 12 Mai 1958, résidante au 12, Via Banco di Santo Spirito, 00186, Rome (Italy),

Le Président nomme comme secrétaire Maître Alba Torrese, avocate, résidante à Rome, Via Gramsci 34, 00187 Rome (Italie);

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Angiola Armellini.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'action qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les trente-deux (32) actions au porteur, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'actionnaire unique déclare avoir été préalablement informée de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, de l'administration centrale du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et transformation de la société en une société italienne, sans dissolution préalable, mais par continuation en Italie de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise.



- 2. Démission des administrateurs actuels et nomination du ou des nouveaux administrateur(s);
- 3. Démission du commissaire actuel et nomination du ou des nouveaux commissaire(s), comme prévu par la Loi italienne;
 - 4. Décharge des administrateurs et commissaires actuels;
 - 5. Délégation de pouvoirs;
 - 6. Divers.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, du siège de direction effective, du lieu du principal établissement et de l'administration centrale de la société du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et plus spécifiquement à Rome (Italie), Viale Luca Gaurico 9/11 00143, avec effet au 11 décembre 2013 à 00:00 heures.

De plus il est nécessaire de remplacer les statuts et l'acte de constitution de la société par un certificat d'incorporation soumis à la loi italienne.

L'assemblée générale, composé par l'actionnaire unique, après s'être considérée comme dûment constituée, approuve l'exposé du président et, après avoir constaté qu'elle n'a pas émis d'emprunts obligataires et après avoir examiné tous les points figurant à l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société sont transférés du Luxembourg vers l'Italie et plus précisément à Rome (Italie), Viale Luca Gaurico 9/11 00143, avec effet au 11 décembre 2013 à 00:00 heures et emportant conséquence pour la société d'adopter la nationalité italienne et d'être soumise à la loi italienne. Ce changement de nationalité n'ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la société qui restera inchangée (società per azioni), spécialement d'un point de vue légal et financier, a pour conséquence que cette société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité italienne et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la société.

La procédure de radiation de la société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce de Rome (Italie).

L'assemblée générale des actionnaires donne en outre mandat à M. Jean Faber, sous sa signature individuelle, de présenter les déclarations fiscales et de faire le nécessaire pour rayer la société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès verbal, et de représenter la société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission des administrateurs actuels. Les administrateurs démissionnant sont les suivants:

- Jean Faber
- Lionel Capiaux
- Jeanne Piek

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer gérant unique, en conformité avec la loi italienne M. Luca Costa, né à Rome le 27 October 1968, résident à Rome, au 9, Via Aristide Busi, 00152 Rome (Italie) (tel. +39 06 538973, e-mail mail@lucacosta.it).

L'assemblée générale des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs au gérant unique désigné dans la présente résolution agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution.

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une società per azioni soumise à la loi italienne;
 - pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités italiennes compétentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel Revilux S.A.. L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne comme expert-comptable Mme. Mara Passeggeri, née à Rome le 30 janvier 1958, résidente au 132, Viale Mazzini, 00195 Rome (Italie) (e-mail: mara.passeggeri@gmail.it).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner une procuration spéciale à Mme Alba Torrese, agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution.



- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société soumise à la loi italienne;
 - pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités italiennes compétentes.

Déclaration pro fisco

L'assemblée générale des actionnaires décide que le transfert du siège et le changement de nationalité en découlant n'auront pas d'effet sur la personnalité juridique de la Société qui devra continuer en Italie sans qu'il s'opère de dissolution ou liquidation de la Société.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou étant mis à sa charge du fait de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant sur l'en-tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais fait état ici que sur demande des personnes présentes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. Sur requête des mêmes personnes et dans le cas où il existerait des contradictions entre le texte français et le texte anglais, il est décidé que le texte anglais prévaudra.

Signé: Armellini, Torrese, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027330/222.

(140032817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.638.730,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.556.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of January.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Apollo 11 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 169.556, incorporated on 14 June 2012 by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 18 July 2012, Nr C-1807. The articles of association have been amended several times, the last time on 16 December 2013 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Maryline ESTEVES, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I) It appears from an attendance list that all the shares of all classes, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at the present Meeting.
- II) The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.
 - III) The agenda of the Meeting is as follows:



- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-four thousand seven hundred twenty-two Euros (EUR 294,722.-) from currently seven million three hundred forty-four thousand eight Euros (EUR 7,344,008.-) to seven million six hundred thirty-eight thousand seven hundred thirty Euros (EUR 7,638,730.-) by the creation and issue to a new shareholder, Invita Dublin GmbH & Co. KG, of two hundred ninety-four thousand seven hundred twenty-two (294,722) shares of ten different classes, being twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class A shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class B shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class C shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class E shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class F shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class G shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-three (29,473) class I shares and twenty-nine thousand four hundred seventy-three (29,473) class I shares and twenty-nine thousand four hundred seventy-three (29,473) class I shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), at total issue price of five million seven hundred thousand Euros (EUR 5,700,000.-) (the "Issue Price"); allocation of two hundred ninety-four thousand seven hundred twenty-two Euros (EUR 294,722.-) to the capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company; and amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seven million six hundred thirty-eight thousand seven hundred thirty Euros (EUR 7,638,730.-) represented by seven million six hundred thirty-eight thousand seven hundred thirty (7,638,730) shares, divided into seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class A shares (the "Class A Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class C shares (the "Class C Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class D shares (the "Class D Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class E shares (the "Class E Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class F shares (the "Class F Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class F shares (the "Class F Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class G shares (the "Class G Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class H shares (the "Class H Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class I shares (the "Class I Shares") and seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class I shares (the "Class I Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (collectively referred to as the "shares") and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-four thousand seven hundred twenty-two Euros (EUR 294,722.-) from currently seven million three hundred forty-four thousand eight Euros (EUR 7,344,008.-) to seven million six hundred thirty-eight thousand seven hundred thirty Euros (EUR 7,638,730.-) by the creation and issue to a new shareholder, Invita Dublin GmbH & Co. KG, of two hundred ninety-four thousand seven hundred twenty-two (294,722) shares of ten different classes, being twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class A shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class B shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class D shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class E shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class F shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class G shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-two (29,472) class H shares, twenty-nine thousand four hundred seventy-three (29,473) class I shares and twenty-nine thousand four hundred seventy-three (29,473) class I shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (collectively the "New Shares").

The New Shares have been subscribed at the Issue Price and have been paid in cash by the new shareholder, Invita Dublin GmbH & Co. KG, pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

The Meeting noted that the existing shareholders have waived any subscription rights they may have regarding the issue of the New Shares.

Evidence of such payments for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the amount of two hundred ninety-four thousand seven hundred twenty-two Euros (EUR 294,722.-) to the capital account of the Company and an amount of five million four hundred five thousand two hundred seventy-eight Euros (EUR 5,405,278.-) to the share premium account of the Company.

Consequently, the Meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seven million six hundred thirty-eight thousand seven hundred thirty Euros (EUR 7,638,730) represented by seven million six hundred thirty-eight thousand seven hundred thirty (7,638,730) shares, divided into seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class A shares (the "Class A Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class B shares (the "Class B Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class C shares (the "Class C Shares")



res"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class D shares (the "Class D Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class E shares (the "Class E Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class F shares (the "Class F Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class G shares (the "Class G Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class H shares (the "Class H Shares"), seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class I shares (the "Class I Shares") and seven hundred sixty-three thousand eight hundred seventy-three (763,873) class J shares (the "Class J Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) (collectively referred to as the "shares") and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand nine hundred euro (EUR 3,900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés d'Apollo 11 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 169.556, constituée le 14 juin 2012 suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1807 du 18 juillet 2012. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois étant le 16 décembre 2013 suivant acte reçu du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée a été présidée par Me Patrick Santer, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Me Maryline ESTEVES, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg, a été nommé comme secrétaire et comme scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I) Il ressort d'une liste de présence que l'intégralité des parts sociales de toutes les classes, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, est dûment représentée à la présente Assemblée.
- II) La liste de présence, signée par le mandataire des associés représentés et les membres du bureau, restera annexée avec les procurations au présent acte et sera soumise au même moment aux formalités de l'enregistrement.
 - III) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt-deux euros (EUR 294.722,-) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent quarante-quatre mille huit euros (EUR 7.344.008,-) à sept millions six cent trente-huit mille sept cent trente euros (EUR 7.638.730,-) par la création et l'émission à un nouvel associé, Invita Dublin GmbH & Co. KG, de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt-deux (294.722) parts sociales de dix (10) classes différentes, à savoir vingt-neuf mille quatre cent soixantedouze (29.472) parts sociales de classe A, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe B, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe C, vingt-neuf mille quatre cent soixantedouze (29.472) parts sociales de classe D, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe E, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe F, vingt-neuf mille quatre cent soixantedouze (29.472) parts sociales de classe G, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe H, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixantetreize (29.473) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un prix total d'émission de cinq millions sept cent mille euros (EUR 5.700.000,-) (le «Prix d'Emission»); allocation d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt-deux euros (EUR 294.722,-) au compte du capital social de la Société et le solde, au compte de la prime d'émission de la Société; et modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions six cent trente-huit mille sept cent trente euros (EUR 7.638.730,-) représenté par sept millions six cent trente-huit mille sept cent trente (7.638.730) parts sociales, divisées en sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe



A»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe I»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble, les «parts sociales») et assorties des droits et obligations tels que définis dans les présents statuts.»

Après avoir délibéré, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt-deux euros (EUR 294.722,-) afin de le porter de son montant actuel de sept millions trois cent quarante-quatre mille huit euros (EUR 7.344.008,-) à sept millions six cent trente-huit mille sept cent trente euros (EUR 7.638.730,-) par la création et l'émission à un nouvel associé, Invita Dublin GmbH & Co. KG, de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt-deux (294.722) parts sociales de dix (10) classes différentes, à savoir vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe A, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe B, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe C, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe E, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe F, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe F, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe G, vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (29.472) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I, vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) parts sociales de classe I,

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites au Prix d'Emission et ont été libérées en numéraire par le nouvel associé, Invita Dublin GmbH & Co. KG, conformément au bulletin de souscription qui a été signé par les personnes comparantes et le notaire soussigné, et qui restera annexé au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement:

L'Assemblée a pris connaissance de la renonciation par les actuels associés à tout droit de souscription dont ils pourraient se prévaloir par rapport à l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

La preuve du paiement des Nouvelles Parts Sociales a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer le montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt-deux euros (EUR 294.722,-) au compte du capital social de la Société et un montant de cinq millions quatre cent cinq mille deux cent soixante-dix-huit euros (EUR 5.405.278,-) au compte de la prime d'émission de la Société.

Par conséquent, l'Assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions six cent trente-huit mille sept cent trente euros (EUR 7.638.730) représenté par sept millions six cent trente-huit mille sept cent trente (7.638.730) parts sociales, divisées en sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe D»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), sept cent soixante-trois mille huit cent soixante-treize (763.873) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 janvier 2014. Relation: DIE/2014/95. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027610/210.

(140033480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Peters Farben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 184.644.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den dreizehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Hans-Dieter EHLENZ, Rechtsbeistand, beruflich ansässig in D-54634 Bitburg, Westpark 13.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

- Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Peters Farben S.à r.l.".
- Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Farben und Lacken.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-), eingeteilt in EINEN (1) Anteil von FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-), welcher durch Herrn Hans-Dieter EHLENZ, Rechtsbeistand, beruflich ansässig in D- 54634 Bitburg, Westpark 13 übernommen wurde.
 - Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.



Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. |anuar und endigt am 31. Dezember eines jeden |ahres.
- Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend ein hundert Euro (€ 1.100.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:



a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Hans-Dieter EHLENZ, Rechtsbeistand, geboren in Stahl (Deutschland), am 27. April 1954, beruflich ansässig in D-54634 Bitburg, Westpark 13.

- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H.-D. EHLENZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 février 2014. Relation: ECH/2014/331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 20. Februar 2014.

Référence de publication: 2014027411/107.

(140032869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Romania Invest Corp S.A., Société Anonyme, (anc. Influence Europe S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.236.

Le Bilan au 30.09.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034282/10.

(140038861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

AMLU-MJ S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg E 5.278.

L'an deux mille treize

Le 20 décembre

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marcel Wilwert, fonctionnaire né le 12 janvier 1959 demeurant à L-3232 Bettembourg 3 rue de l'Eau
- 2) Monsieur Daniel Epps, comptable, né le 25 juillet 1969 demeurant à L-9168 Mertzig 1 rue du Moulin

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

- **Art. 1** er. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de «AMLU-MJ SCI», société civile immobilière.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.
 - Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Marcel Wilwert, prénommé quatre- vingt dix-neuf parts sociales	. 99
2. Monsieur Daniel Epps, prénommé une part social	1
Total: cent parts sociales	100



Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition d la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

- **Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- **Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement. Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les main-levées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement. Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts e consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

- Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.
- Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par un ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressés aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.



Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, des droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédée par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérant est fixé à 1 (1)
- 2) Est nommé gérants pour une durée indéterminée Monsieur Marcel Wilwert

La société est engagée par la signature individuelle du gérant sauf dans les cas suivants où le gérant doit obtenir l'accord de l'Assemblée Générale des associés donné à l'unanimité:

- Acheter et vendre des immeubles,
- Contracter des prêts
- Consentir des hypothèques,
- 3) L'adresse de la société est fixé à:

L-1618 Luxembourg, rue des Gaulois 2

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2014. Relation LAC/2014/3104.

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

Référence de publication: 2014027630/112.

(140034002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Margutta Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 125.231.

Décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2014

L'Assemblée, après lecture des lettres de démission de la fonction de gérant de Monsieur Vincent THILL, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et de Monsieur Stefano DE MEO, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, décide d'accepter leur démission, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants, avec effet immédiat, Madame Emmanuelle BRULÉ, née le 21 juin 1978 à Châtellerault (France), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et Monsieur Dominique AUDIA, né le 16 mars 1965 à Metz (France), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2014033802/19.

(140037813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck